

L'an deux mil quinze, le onze février à 19 heures, les Membres du Conseil Municipal se sont réunis en séance ordinaire sous la présidence de M. Eric DURAND, Maire.

Nombre de conseillers Municipaux : 33

Date de la convocation du Conseil Municipal : 5 février 2015

Etaient présents : M. Eric DURAND, Maire.

M. Eddie BERCKER, Mme Charlotte DEBOSQUE, M. Joseph SANSONE, Mme Ariane FRUIT, M. Thomas DESMETTRE, Mme Sandrine DUCRET, M. Bernard DEKETELAERE, Mme Michèle DELSALLE, M. Benjamin HUS, Adjoint.

M. Hubert COUVREUR, Mme Marie-Joëlle WATINE, M. Christian MAUCONDUIT, Mmes Emmanuelle DUPREZ, Maryse DESTOBERE, Florence GOSSART, Fabienne BURLOT, M. Philippe-Hervé BLOUIN, Mmes Anne-Sophie TOULEMONDE, Marie CHAMPAULT, M. Pascal GHEYSENS, Mme Véronique HOSTI, MM. Sébastien GREC, Jérémie STELANDRE, Mme Florence PAQUENTIN, MM. Oscar DURAND, Romain KALLAS, Mme Germaine HERVEIN, M. Guy HALLE, Mme Anne COLLOT, M. Daniel COMPERE, Conseillers Municipaux.

Absente excusée ayant donné pouvoir : Mme Christiane DEVIAENE (pouvoir à Mme DEBOSQUE).

Absent : M. Bruno DELEMARLE.

M. Romain KALLAS, désigné Secrétaire de séance, procède à l'appel.

M. le Maire demande à l'assemblée de bien vouloir se prononcer sur le procès-verbal de la séance précédente.

**Le procès-verbal de la séance du 10 Décembre 2014 est adopté à l'unanimité.**

Monsieur le Maire procède au compte-rendu des décisions suivantes :

3 Décembre 2014 – Décision portant **marché de travaux pour la mise en place d'un parquet sportif démontable dans l'espace Jean Richmond** avec la société GESPORT WOODFLEX à Saffre pour un montant de 102 703.50 euros HT (123 244.20 euros TTC).

3 Décembre 2014 – Décision portant **contrat d'entretien des orgues concernant les installations dans les églises Saint Germain et Saint François** avec la société DELMOTTE à Tournai en Belgique pour un montant annuel de 810.00 euros HT par église et de 435.00 euros HT en cas d'intervention ponctuelle à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un an.

4 Décembre 2014 – Décision portant **contrat pour le détaupinage des espaces verts (parc du Hautmont – salle Lucien Valet – Cimetière Municipal – Stade de football – tennis club Nathalie Tauziat)** avec la société BVBA DELTOUR à Wervik pour un montant annuel de 3 150.00 euros HT à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un an.

12 Décembre 2014 – Décision portant **marché d'entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°1 entretien des espaces verts)** avec la société CANAL à Tourcoing pour un montant annuel net de taxe de 58 000.00 euros à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée d'un an.

12 Décembre 2014 – Décision portant **marché d'entretien des espaces verts et des plantations de la commune (lot n°2 fleurissement)** avec la société FRANÇOIS BUIRETTE à Mouvaux pour un montant annuel de 37 162.70 euros HT (44 595.24 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un an.

12 Décembre 2014 – Décision portant **marché d'entretien de l'éclairage public de la commune** avec la société BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES à La Chapelle d'Armentières pour un montant de 64 508.26 euros HT (77 409.91 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> Janvier 2015 pour une durée d'un an.

30 Décembre 2014 – Décision portant **contrat d'assurance des risques statutaires des agents territoriaux** avec la société GRAS SAVOYE NORD à Euraille pour un montant fixé à 0.20 % de l'assiette de prime HT (assurance décès) et à 1.45 % de l'assiette de prime HT (assurance accident du travail – maladie professionnelle avec franchise de 10 jours fermes) soit 55 096.00 euros HT à titre prévisionnel pour l'année 2015.

30 Décembre 2014 – Décision portant **contrat d'assurance de la protection juridique pénale des agents territoriaux** avec la société VERSPIEREN à Wasquehal pour un montant de 1.12 euro HT par personne soit 282.50 euros TTC à titre prévisionnel pour l'année 2015.

30 Décembre 2014 – Décision portant **contrat d'assurance de la flotte automobile** avec la société SMACL à Niort pour un montant de 13 498.53 euros TTC à titre prévisionnel pour l'année 2015.

30 Décembre 2014 – Décision portant **contrat d'assurance incendie divers dommages aux biens** avec la société SMACL à Niort pour un montant de 0.51 euro HT par m<sup>2</sup> soit 21 055.92 euros TTC à titre prévisionnel pour l'année 2015.

30 Décembre 2014 – Décision portant **contrat d'assurance responsabilité civile générale** avec la société SMACL à Niort pour un montant de 0.137 % de l'assiette de prime soit 6 827.53 euros TTC à titre prévisionnel pour l'année 2015.

6 Janvier 2015 – Décision **d'engagement d'un contrat de cession pour l'organisation d'un concert de jazz** avec l'association JAZZ EN NORD à Marcq en Baroeul pour un montant de 4 714.01 euros le Samedi 17 Janvier 2015 à 20 H 30 dans l'auditorium Maurice André.

9 Janvier 2015 – Décision portant **contrat de maintenance annuelle de logiciels** avec la société INMC IDEATION INFORMATIQUE à Villers Bretonneux pour un montant annuel de 2 165.00 euros HT (2 598.00 euros TTC) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015 pour une durée d'un an renouvelable deux fois au maximum.

14 Janvier 2015 – Décision portant **contrat pour une mission d'assistance à maîtrise d'ouvrage pour la préparation et la passation du marché d'exploitation de chauffage de la commune** avec la société MICHEL DELCOURT à Hellemmes pour un montant de 5 500.00 euros HT (6 600.00 euros TTC) pour les phases 1 à 3 : 2 200.00 euros HT (phase 1 – audit technique) – 1 375.00 euros HT (phase 2 – réalisation du DCE) – 1 925.00 euros HT (phase 3 – organisation et suivi de la procédure du marché) à compter de la notification et jusqu'à l'attribution du marché d'exploitation de chauffage.

20 Janvier 2015 – Décision portant **marché de travaux pour l'effacement des réseaux aériens et rénovation de l'éclairage public rue de l'Escalette** avec la société CITEOS à Wasquehal pour un montant estimatif de 225 732.57 euros HT (270 879.09 euros TTC) à compter de l'ordre de service pour une durée estimative de quatorze semaines.

#### **1-Débat d'orientations budgétaires**

M. HUS, Rapporteur : Le conseil municipal de ce soir est amené à se positionner, à évoquer ensemble les orientations budgétaires à travers ce débat d'orientations budgétaires. Un petit rappel avant toute chose, pour que vous compreniez un petit peu comment s'inscrit ce débat

d'orientations budgétaires. Nous avons un calendrier qui se déroule en plusieurs phases avec d'une part ce qu'on pourrait appeler le DOB, le débat d'orientations budgétaires, c'est ce que nous évoquons ce soir, qui a pour but d'évoquer les grands équilibres financiers de la ville et finalement nos orientations pour les exercices 2015 et les suivants. Il faut savoir que précédemment, avant d'évoquer le débat d'orientations budgétaires, il y a eu les définitions des grandes marges financières avec Monsieur le Maire et le service finances et des lettres de cadrage ainsi que des réunions se sont déroulées tout au long de l'année 2014 pour pouvoir aboutir finalement à la présentation du débat d'orientations budgétaires. Avant tout chose, je souhaitais aussi vous rappeler que ce DOB est obligatoire pour les communes de plus de 3500 habitants depuis le début des années 1990, c'est un débat, il n'amènera pas à ce que la représentation municipale vote ce soir mais elle nous permettra finalement d'avoir des grandes orientations pour les années qui viennent. Une fois que nous avons le débat d'orientations budgétaires évoqué ce soir nous pourrions passer, c'est le conseil municipal du 18 Mars prochain, au budget primitif. Ce budget primitif prévoit les recettes et les dépenses pour les sections de fonctionnement et d'investissement pour l'année 2015, nous aurons l'occasion d'y revenir dans quelques semaines. Et puis, vous aurez un dernier rendez-vous pour l'année 2015 concernant l'exercice 2014 cette fois, c'est le compte administratif. Donc vous voyez différents temps dans l'année qui vont nous permettre à chaque fois d'évoquer la situation de nos finances à Mouvaux. Ce soir nous aurons donc une présentation en trois temps, nous rappellerons d'abord le contexte économique et législatif en France, avant d'évoquer le contexte des collectivités territoriales en général, puis dans un dernier temps nous évoquerons ensemble les orientations budgétaires pour Mouvaux. Avant toute chose, il est important de rappeler que la situation des finances à Mouvaux dépend évidemment du contexte économique national. Le diagnostic de la situation en France pour l'année 2014 est plutôt inquiétant et il faut savoir que la France est l'une des dernières économies à ne pas voir sa situation progresser entre 2013 et 2014. Quelques chiffres mais ils parlent d'eux-mêmes, la croissance a été quasiment nulle en 2014 : 0,4 %, nous avons des déficits publics qui ne se sont pas réduits moins 4,4 % pour 2014 soit 10 fois plus de richesse empruntée que de richesse créée. La dette publique s'est encore accrue avec 2 031 milliards d'euros soit 95,3 % du PIB pour 2014. Chaque jour, nous enregistrons 500 chômeurs de plus. Et puis surtout, un chiffre que l'on connaît moins, c'est le nombre de normes qui impactent les collectivités territoriales : en 2014, 253 normes ont touché les collectivités territoriales. Vous imaginez un peu l'insécurité juridique que cela peut représenter ? Vous imaginez le déploiement d'énergie que ça suppose pour nos services qui doivent se tenir en constante information pour pouvoir répondre aux obligations qui nous incombent ? Pour 2015, vraisemblablement une éclaircie qui sera sans doute transitoire. Les projections du gouvernement nous proposent une croissance qui serait autour de 1 % essentiellement tirée par la hausse combinée finalement de bonnes nouvelles, c'est à la fois la baisse du pétrole et la baisse de l'euro. Un déficit public qui se stabilise, qui est un peu moins élevé qu'en 2014 pour s'élever à moins 4,3 % et un taux de chômage qui va continuer à progresser pour atteindre 10,6 %, l'UNEDIC prévoit plus de 100 000 chômeurs d'ici la mi-2015. Il faut savoir que ces projections sont pour le moins contestées par la Cour des Comptes et essentiellement par la voix de son premier président, qui s'exprimait pas plus tard qu'aujourd'hui avec la remise du rapport public. Le conseil des finances publiques est lui-même présidé par le premier président de la cour des comptes, et il rappelle que la prévision de croissance en 2015 pour la France est encore à l'heure actuelle optimiste, dans tous les cas, elle ne sera pas suffisante pour faire diminuer le chômage pour la France en 2015. Voilà donc pour le contexte économique, vous voyez qu'il n'est pas forcément brillant et qu'il va impacter les collectivités territoriales. D'autant plus que la loi de finances pour 2015 a été votée par le Parlement et elle confirme le désengagement de l'Etat. Les collectivités territoriales vont être fortement sollicitées dans les années qui viennent pour participer à l'effort de redressement des comptes publics. Entre 2014 et 2017, les dotations vont diminuer de 12,5 milliards d'euros. C'est le montant des dotations à son niveau de 2003, pour les collectivités territoriales, oui sauf qu'en 2003 on n'avait pas autant de réformes imposées par le gouvernement qu'il fallait mettre en place au niveau local. L'autofinancement des collectivités risque forcément d'être réduit, environ 30 % d'ici 2017, nos dépenses d'investissement, elles, vont être d'ores et déjà en repli en 2014 autour de 5,6 % au niveau national. Le seul lot de consolation c'est peut-être la péréquation, c'est-à-dire la solidarité d'une collectivité à une autre puisque le fond de péréquation des ressources fiscales et intercommunales risque de monter en puissance dans les années qui viennent. La situation, vous le voyez, est pour le moins inquiétante au niveau des collectivités. Je vous ai parlé de 12,5 milliards d'euros en moins en terme de dotation pour la période 2014-2017, pour 2015, si on entre dans le détail, c'est moins 3,67 milliards sur les dotations aux collectivités territoriales. C'est le bloc communal qui essentiellement supportera la plus lourde part de la ponction : 56 %, et cette baisse des dotations représente une diminution du principal concours financier des collectivités de plus de 9 %. Finalement, vous le savez sans doute, les collectivités territoriales portent, en quelque sorte, l'investissement public à plus de 70 %. C'est un chiffre qui n'est pas neutre évidemment quand on cherche à créer des richesses, à augmenter le produit intérieur brut, on passe essentiellement par l'investissement productif. Et bien cet investissement risque évidemment d'être fortement impacté par la baisse des dotations et il est à prévoir que le bloc communal enregistrera des dépenses d'investissement en diminution de plus de 10 %. C'est donc naturellement des importantes difficultés qui sont à prévoir au niveau du secteur du bâtiment et le seul lot de consolation c'est que les taux d'intérêt sont historiquement bas en cette période et que donc on pourrait supposer que l'endettement des collectivités pourrait s'accroître, il n'en est rien pour l'instant en tout cas les prévisions sont plutôt également prudentes à ce niveau-là. Une fois que nous avons brossé ce tableau pour le moins inquiétant, on constate donc un effet ciseau à Mouvaux et cet effet ciseau est net dès 2014. Vous voyez, la dynamique des dépenses de fonctionnement est forte : 2,4 %, les recettes de fonctionnement en revanche sont à peu près au même niveau que la croissance en 2014 en France, c'est-à-dire pas grand-chose : 0,4 %. Vous voyez donc une dynamique beaucoup plus importante au niveau des dépenses par rapport aux recettes. Naturellement, la logique c'est que quand on fait la différence entre nos recettes et nos dépenses, on a l'épargne brute. Et comme on a des dépenses qui ont tendance à augmenter plus que nos recettes, nous avons une épargne brute qui est en diminution pour 2014 d'un peu plus de 20 %. Ces chiffres sont à bien enregistrer dans nos esprits, d'autant que dans un contexte de crise économique et sociale sans précédent, notre commune a subi, va subir et subira encore demain des contraintes extérieures qui sont fortes. On l'a dit déjà la hausse de la TVA, mais la hausse de la TVA il faut bien l'assumer, cela a été un passage de 5,5 à 7 % en 2013, puis un passage de 7 à 10 % et de 19,5 à 20 % en 2014. Il faut bien qu'on la paye la TVA, on ne peut pas s'exonérer du paiement de la TVA. La réforme des rythmes scolaires, pardon d'y revenir, mais c'est 120.000 euros en plus pour notre commune en 2014 et en 2015. Les modifications qui ensuite impactent la fonction publique dans son ensemble : c'est sans doute faire un petit coup de pouce mais c'est Mouvaux, en tant qu'employeur, qui doit assumer cette hausse, c'est un peu moins de 300 000 euros, on l'estime à 275 350 euros. Toutes ces contraintes fortes exogènes, nous devons évidemment y répondre. Et quand je vous expliquais que nos dépenses dès 2014 augmentaient, c'est essentiellement dû à ces contraintes qui sont fortes pour nous. Ces augmentations budgétaires dites, au niveau de nos contraintes, il nous faut évoquer rapidement la projection du résultat 2014 par rapport au réalisé 2013. Je vous l'ai dit très brièvement tout à l'heure, nous avons des recettes qui sont aussi brillantes que la croissance en France en 2014, c'est-à-dire nulle. On a essentiellement une augmentation de 0,36 %, c'est dû à des produits et des services qui sont en diminution de 1,62 %, à des impôts et taxes qui se stabilisent autour de 0,70 % également, nos subventions de participation qui ont une tenue à 1,55 % mais surtout dans ces subventions de participation, il faut voir également qu'il y a bien sûr une bonne nouvelle, mais la grosse mauvaise nouvelle pour 2014 a été la dotation globale de fonctionnement qui a diminué et vous voyez par rapport à 2013, de presque 7 % : 6,98 %. C'est évidemment loin d'être neutre pour une commune comme Mouvaux. Ensuite les dépenses. Les dépenses je vous l'ai dit à un taux qui ferait rêver nos économistes de 40 %. Je ne sais si un jour la croissance française atteindra à nouveau ce rythme-là. En tous les cas nos dépenses en 2014 risquent fortement d'avoir atteint ce taux-là. C'est dû essentiellement à deux postes qui sont à suivre de près. D'abord, pour 2014 c'est une bonne nouvelle, les charges de caractère général se sont tenues, elles sont même en diminution par rapport au réalisé 2013 moins 1,3 %. Mais surtout ce sont les charges de personnel et ça évidemment je vous invite à faire le lien avec ce que je vous disais notamment sur les réformes qui ont impacté la fonction publique territoriale, nous employeur, avons dû enregistrer évidemment ces hausses de dépense de personnel pour un montant de 5,65 %. C'est donc un taux de croissance qui est tout à fait important. Les autres charges de gestion courante ont augmenté également de 10,82 %. En revanche, là où effectivement on voit que nos dépenses sont évidemment à surveiller de près, notre endettement se maintient à des niveaux très bas, vous voyez les charges financières, c'est-à-dire les intérêts de la dette que nous payons, ont été en diminution de plus de 15 % entre 2013 et 2014. Notre capacité d'autofinancement a été réduite mais surtout, je voudrais insister sur les dépenses d'équipement. Evidemment quand on fait le réalisé 2014 par rapport à 2013, on voit une diminution de 40,73 %, en fait l'année 2014 c'est une année de transition. A vrai dire on a eu de gros chantiers qui ont vu le jour au cours des précédentes années, je pense par exemple à l'espace Jean Richmond, je pense à tout ce qui s'est passé au niveau du cœur de ville, je pense à l'entretien de notre patrimoine communal. Tout cela évidemment a été assumé essentiellement jusqu'en 2013 pour les grosses dépenses, 2014 a été une année un peu plus de transition avant évidemment la finalisation du cœur de ville, je pense essentiellement aux dépenses qui vont impacter pour l'espace culturel théâtre jeunesse qui arrive dans le vif du sujet. Donc vous voyez 2014, qui est une année de transition, pour les dépenses d'investissement mais qui, pour les années qui viennent, vont être à nouveau plutôt en augmentation pour terminer évidemment notre

cœur de ville que les Mouvallois attendent avec impatience. Au niveau donc de nos orientations budgétaires, en 2015 nous avons fait le choix avec Monsieur le Maire et le conseil municipal, le choix de la sincérité et de la responsabilité. Monsieur le Maire l'a annoncé, nous allons engager un plan de réduction des charges compressibles notamment des frais de réception, de communication. Ce plan sera déterminé pour préserver notre équilibre entre nos recettes et nos dépenses. Par contre, je vous l'ai dit, à côté du choix des responsabilités, il y a le choix de la sincérité, nous n'augmenterons pas les impôts en 2015. C'est clair, c'est net. Par ailleurs, cinq domaines clés verront leur budget sanctuarisé. Il s'agit de la sécurité, de la propreté, du cadre de vie, de la solidarité et du mieux vivre ensemble. Ce sont des secteurs clés, ce sont des secteurs sur lesquels les Mouvallois attendent beaucoup également, nous ne souhaitons pas les décevoir. Nous sanctuarisons ces cinq domaines pour 2015. Voilà au niveau des prévisions, maintenant entrons plus dans les détails, concernant les recettes de gestion, elles sont, selon nos prévisions, en diminution de 0,82 %. Si les produits des services vont se maintenir pour l'année 2015 à 3,75 %, les impôts et taxes se stabilisent, c'est essentiellement lié à la revalorisation des bases mais qui n'est pas de notre fait mais du fait du Parlement pour l'année 2015. Mais surtout, nos subventions de participation diminuent drastiquement, portées par une diminution sans précédent de la dotation globale de fonctionnement, c'est-à-dire une diminution des concours financiers de l'Etat, pour un taux que nous enregistrons de moins 18,85 %. C'est évidemment ce qui tire vers une diminution de nos recettes de fonctionnement pour l'année 2015 vraisemblablement de et pour les années qui viennent. Concernant nos dépenses, elles sont à nouveau en augmentation mais je vous l'ai dit, il y a deux postes essentiellement au niveau des dépenses de fonctionnement : il y a les charges à caractère général, nous allons essayer évidemment de les maintenir, de tenir cette croissance, mais c'est surtout les charges de personnel : 2,13 % d'augmentation sans augmentation de la masse salariale. Sans augmentation du nombre de personnes qui travaillent pour notre ville. C'est-à-dire qu'on assume simplement des réformes imposées encore une fois au niveau de l'Etat pour les collectivités territoriales. Nous ne recrutons pas en 2015, simplement le glissement lié aux technicités fait qu'à un moment donné nous enregistrons cette augmentation d'un peu plus de 2 %. Nos charges financières en revanche, pour l'année 2015 par rapport à 2014, vont continuer à diminuer, nos intérêts diminuent, c'est une bonne nouvelle pour Mouvaux, un peu moins de 20 % : 19,71 %. Et nos dépenses d'équipement, comme je vous l'annonçais il y a un instant, nos dépenses d'équipement reprennent un rythme qui est important et qui est lié encore une fois à l'aménagement du cœur de ville et puis c'est aussi le parc du Hautmont, c'est aussi les dépenses dans tous les quartiers de Mouvaux pour répondre aux associations, à nos aînés qui utilisent également notre patrimoine communal. Et maintenant, me direz-vous ? Et maintenant une fois que je vous ai brossé ce tableau, que je vous ai démontré un petit peu l'effet ciseau que nous enregistrons au niveau de notre commune, je vous propose de surveiller deux ratios. Ils seront fondamentaux et essentiels pour les années qui viennent. D'abord c'est l'épargne brute, c'est-à-dire encore une fois la différence entre les recettes que nous percevons et les dépenses que nous devons assumer au niveau de la section de fonctionnement. Cette épargne brute, c'est un peu le nerf de la guerre, c'est à partir de là que l'on peut avoir un autofinancement qui nous permettra de financer nos investissements sans recourir à l'endettement de notre commune, c'est donc là où tout se joue. Et puis il y a la capacité de désendettement, c'est-à-dire ce que l'on analyse, la solvabilité, la capacité à rembourser notre dette. Le seuil d'alerte est de 12 ans, je vous rassure tout de suite, nous avons les yeux rivés également là-dessus, nous ne dépasserons jamais évidemment les seuils d'alerte par rapport à d'autres collectivités. Mais je vous propose d'aller plus loin pour bien analyser ensemble donc ces deux ratios pour les années qui viennent. Ces orientations budgétaires, elles font partie également de ces ratios-là. D'abord, je vous le disais, une diminution de l'épargne brute qui impacte nos finances naturellement, vous voyez jusqu'en 2017 c'est une diminution de 40 %, j'insiste sur l'effet démultiplicateur de la baisse des dotations de l'Etat. C'est-à-dire que notre contribution à l'épargne nette sera en diminution de 40 % d'ici 2017. C'est plus d'un million d'euros en moins qu'il faudra assumer. Une fois que nous avons analysé l'épargne brute, je voudrais creuser un peu plus en détail nos orientations budgétaires pour nous intéresser notamment à la capacité d'autofinancement jusqu'en 2017, c'est cette courbe noire que vous avez sous les yeux. Vous voyez et c'est logique, puisque notre épargne brute diminue jusqu'en 2017, vous avez une capacité d'autofinancement pour Mouvaux qui va également diminuer. Vous le voyez, c'est très net, ces colonnes en rose mauve que vous avez, c'est nos recettes, elles stagnent. Et donc à côté de ça quand on a des dépenses de fonctionnement qui continuent à augmenter, théoriquement, c'est logique, on a un effet ciseau, on a une épargne brute qui diminue et donc une capacité d'autofinancement à surveiller de très près. Notre plan d'investissement, je vous l'ai dit, restera dynamique jusqu'en 2016 au moins. Nous aurons un ralentissement qui est lié à l'achèvement, la finalisation des travaux au cœur de ville. Mais, je voudrais rappeler là un engagement de campagne c'est que, sans soutien des partenaires financiers, il n'y aura pas de nouveaux projets structurants. C'est-à-dire que tant que nous n'avons pas l'assurance d'avoir un engagement d'un autre partenaire pour financer nos investissements, nous n'allons pas nous lancer tête baissée dans quelque chose qui pourrait être dangereux pour nous. Donc, à nouveau j'insiste, des dépenses d'équipement qui resteront dynamiques parce qu'il faut répondre aussi à nos engagements et aux attentes des Mouvallois mais en même temps, nous faisons le choix à nouveau de la responsabilité. La dette va évidemment être surveillée de près, je vous le disais. Nous avons donc des charges financières, les intérêts de la dette, qui vont diminuer. Cela est dû essentiellement, quand vous voyez ces vagues, à la finalisation de certains emprunts qui vont s'éteindre dans les années qui viennent et qui conduisent notamment à la diminution de nos charges financières. L'encours de la dette vous le voyez également, va connaître une diminution jusqu'en 2020. On a une légère augmentation et puis à partir de 2016 une franche diminution. Ce sont des ratios que nous surveillons de très près et nous nous projetons plutôt sur une diminution de notre endettement local. Quelque chose peut-être qui sera plus parlant pour vous c'est finalement la capacité de désendettement. Vous voyez la différence, seuil à ne jamais franchir, il y a une zone orange qu'on pourrait appeler une première alerte, un premier signal et puis il y a la zone rouge c'est-à-dire les 12 ans. Notre capacité de désendettement n'atteindra jamais la zone orange. C'est-à-dire que même dans des périodes où on veut investir pour Mouvaux, même dans des périodes où on va continuer à faire sortir de terre ou à entretenir notre patrimoine, il est important de surveiller notre endettement. Cette endettement est maîtrisé et il va, vous le verrez, connaître une diminution à l'horizon 2017 – 2020. Voilà, j'en ai presque fini mais si vous deviez quitter ce conseil municipal ce soir, au niveau du DOB avec trois idées à retenir ? D'abord, il y a la diminution évidemment sans précédent de la dotation de l'Etat. Je vous le dis c'est une épargne brute qui va être fortement sollicitée pour les années qui viennent, c'est nos finances locales qui sont lourdement sollicitées, c'est 30 % en moins de dotation de l'Etat d'ici 2017. C'est autour d'un million d'euros. Alors ce sont des sommes qui peuvent paraître peut-être un peu symboliques mais les dépenses de fonctionnement c'est les salaires, si demain on ne pouvait plus payer nos agents, on serait bien dans l'embarras. Il faut bien continuer à assumer tout ça. Donc, c'est sans doute la première idée centrale qu'il faut retenir ce soir. En revanche, on fait également le choix de la sincérité ce soir et on le fera également dans les années qui viennent. Le choix de la sincérité je vous l'ai dit c'est d'abord ne pas augmenter les impôts en 2015, première chose importante. Le choix de la sincérité c'est dire aux Mouvallois, ils sont présents ce soir, que nous devons faire des choix, nous devons être cohérents par rapport à nos engagements et nous avons décidé de ne pas cacher la situation dans laquelle nous sommes. Elle n'est certes pas inquiétante par rapport à notre collectivité mais quand même, elle impose de faire des réflexions pour mener à bien, au mieux, nos marges financières dans les années qui viennent. Deuxième grande idée, le choix de la sincérité et puis enfin le choix de la responsabilité. D'abord c'est la réduction des charges compressibles, c'est également la sanctuarisation de cinq domaines clés, je vous l'ai dit, il y a la sécurité, il y a la solidarité, il y a le mieux vivre ensemble, il y a le cadre de vie, il y a la propreté. Tout cela pourquoi finalement ? Pour continuer à investir, pour continuer à faire en sorte que notre ville reste une ville enviée et où il fait bon vivre. C'est la clé de la réussite pour nous. Une ville qui ne se régénère pas est une ville qui se meurt, nous faisons le choix de régénérer notre ville. Voilà un petit peu les trois idées fortes que je souhaitais vous faire partager ce soir pour ce débat d'orientations budgétaires. Je vous remercie naturellement de votre attention.

M. le MAIRE : Merci Benjamin pour ces explications bien claires, le débat est ouvert. Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Merci Monsieur le Maire. Mon cher collègue, je vous avoue avoir été surpris en découvrant les documents concernant les orientations budgétaires. Non pas sur la forme, assez agréable, petit livret A4 c'est très bien et surtout la couleur, mais sur le contenu. En effet, il faut attendre la page 8 pour accéder aux éléments constitutifs du débat. Je pensais naïvement que le règlement intérieur du conseil municipal précisait qu'il ne s'occupait que des affaires concernant strictement la commune.

Quand je lis : « sans réformes structurelles, l'économie nationale bénéficiera temporairement de facteurs exogènes », là, j'avoue, je suis interloqué ! Je me permettrai donc quelques commentaires sur cette longue, très longue, trop longue introduction à notre débat : La dette publique a dépassé le seuil symbolique des 2.000 milliards d'euros, je ne savais pas que dans ces éléments-là, il y avait des seuils symboliques ! Et il y a bien évidemment une évidence, il faut la réduire. Permettez-moi un petit historique : 1981-1986 : + 12 %, 1986-1988 : + 5 %, 1988-1993 : + 8 %, 1993-1997 : + 14 %, 1997-2002 : - 0,5 %, 2002-2011 : + 24 %. Vous aurez compris : 15 ans de gauche : + 20,5 % ; 15 ans de droite : + 43 %. De 2002 à 2010, la dette des administrations publiques a connu une hausse vertigineuse de 84 %, passant de 900 milliards d'euros à 1 700 milliards d'euros

en 2011. Le déficit public a atteint 7,6 % du PIB en 2009, 7,1 % en 2010 et 5,8% en 2011. Vous me répondez : mais en France, il y a eu la crise, les tornades, le choléra, la peste bubonique, bienvenue chez les Ch'tis, etc. Pourtant, dans son rapport annuel présenté début 2010, la très sérieuse et impartiale Cour des Comptes, que vous avez citée il y a peu de temps, note que la montée de l'endettement est aussi due à des phénomènes structurels indépendants de la crise, je traduis : Sarkozy a ruiné la France. Parlons baisse des dotations de l'Etat, que la droite n'a pas eu le courage de faire : pour Mouvaux, la somme est astronomique : 920 000 euros mais bon ce sont toujours des chiffres énormes donc je vais essayer de simplifier un peu les chiffres, ça donne pour un Mouvallois par an : 16 euros, ce qui fait 1,30 euro par mois, par Mouvallois. Là, je crois que c'est vraiment totalement insupportable. Egalement, la péréquation horizontale, d'après ce que j'ai calculé parce qu'elle n'est pas indiquée devrait nous ramener 50 000 euros. J'ai fait 31 % de plus donc sur 150 logiquement. Vous reprochez l'augmentation de la masse salariale par l'augmentation des bas salaires et l'application de normes sociales : c'est-à-dire que non seulement ils travaillent mais en plus ils veulent être payés et augmentés (ça me fait penser à une célèbre réplique dans un film de Claude Autant-Lara). On peut peut-être également se demander si l'augmentation de la masse salariale n'est pas liée aussi à l'emploi par exemple d'agents de police municipale. Vous vous élevez contre la diminution des dotations aux communes, mais, curieusement, vous ne parlez pas du transfert de certaines compétences, sans compensations financières, aux régions et départements décidé par le gouvernement précédent. S'agirait-il d'une analyse sélective ? Egalement sur ce point-là, je rappelle que l'Etat a décidé non pas d'économiser uniquement sur les collectivités locales, mais en 2015, il y aura 21 milliards d'économie et dans ces 21 milliards, 3,7 milliards seront dûs aux collectivités locales. Donc ça n'est pas la totalité bien évidemment. Donc j'espère qu'on pourra débattre maintenant de ce qui nous réunit ici parce que j'ai plusieurs questions. Comme vous le savez, on fait dire ce qu'on veut aux chiffres, si on prend la dépense de gestion, si on prend l'augmentation par rapport à 2013, ça fait 4 %. Si on prend par rapport au budget primitif 2014, ça fait 2,4 %. Parce que je vois également dans vos documents, ça dépend des chiffres que vous prenez. Je ne comprends pas un certain nombre de choses dans le document. Premièrement : que viennent faire dans un DOB les lois et décrets, l'insécurité judiciaire etc ... ? Je crois que le personnel communal est compétent pour les étudier et les appliquer, c'est d'ailleurs pour ça qu'il faut suffisamment les payer. Nul n'est censé ignorer la loi mais surtout nul n'est censé ne pas l'appliquer. Je prendrais les numéros de pages des documents que vous nous avez donnés. Page 11, j'aimerais avoir quand même quelques détails sur les charges compressibles qui seront déduites. C'est-à-dire que par exemple la sécurité, est-ce qu'on va diminuer, est-ce qu'on va augmenter le nombre d'agents, est-ce qu'on va augmenter le nombre de caméras ? Vous donnez 5 domaines clés mais bien évidemment il n'y a aucune précision et surtout aucune proportion entre les 5. Est-ce que l'accent sera à 60 % pour la sécurité, 10 % pour la solidarité ou l'inverse et quel est le contenu exact de ces 5 domaines ? Si je prends la page 12, je crois qu'il doit y avoir une erreur parce qu'on me met que les dépenses d'équipement augmentent de 8 % et diminuent de 902 000 euros, parce qu'il y a un moins devant alors je ne sais pas, ou alors je n'ai pas trop compris. Page 13, une hausse significative de l'encours de la dette est constatée entre 2015 et 2016, est-ce la projection de l'emprunt voté pour la construction du théâtre ainsi qu'un nouveau recours à l'emprunt en 2016 et pour quel montant ? Cela n'apparaît pas dans les projections. Et dans ce cas, qu'elle est l'incidence sur la capacité de désendettement de la commune ? Page 14, j'aimerais un renseignement, combien de contribuables Mouvallois sont assujettis à la taxe d'habitation et à l'impôt foncier, puisque vous donnez par habitant mais si je pouvais savoir le nombre d'habitants, ce qui permet là de mieux comparer avec d'autres communes, comme les communes voisines. Page 14 et également la page 17, oui page 14 vous arrêtez en 2017 pour l'épargne brute et par contre en page 19 quand vous faites les prospectives vous allez jusqu'en 2020. A cette page 19, si je reprends l'autofinancement, l'autofinancement en 2015 est de 6,4 millions et il sera en 2020 à 2,7 millions, donc est-ce que c'est un cadeau à votre successeur ou alors quelle est la différence entre l'autofinancement et la capacité d'autofinancement ? Donc vous avez déclaré à plusieurs reprises Monsieur le Maire qu'il faudrait faire des économies et que les Mouvallois devraient faire face à certaines restrictions. Quels domaines seront touchés et à quelle hauteur ?

M. le MAIRE : D'autres interventions ? Madame COLLOT.

Mme COLLOT : Alors nous avons bien noté également les nombreuses, très nombreuses explications, relatives au contexte national, donc je ne reviendrai pas là-dessus parce que cela a déjà été exprimé et je pense que ce qui nous intéresse ici c'est non pas le contexte national, qui certes est loin d'être réjouissant et cela nous le savons depuis quelques années, mais qui ne concerne pas que Mouvaux c'est général, il n'y a plus un sous-nulle part et toutes les communes de France doivent subir les mêmes pressions financières. Nous, ce qui nous intéresse, c'est Mouvaux. Alors voici les remarques de notre groupe au fil de ce document, donc je reprends également les numéros de pages du petit document que vous nous avez donné. Page 6, la rubrique fiscalité : la loi permet de voter dès 2015 une majoration forfaitaire de la part communale de la cotisation de taxe d'habitation dû au titre des logements meublés non affectés à l'habitation principale. Alors la loi le permet mais quelle est votre intention à ce propos, est-ce que vous allez l'appliquer dès 2015 ? Page 8, dans la projection du CA 2014 : on peut dire que ce n'est plus vraiment une projection, je suppose que les chiffres définitifs sont connus à ce jour. On note une progression des recettes de gestion très limitée, seulement 0,36 % alors que les dépenses de gestion augmentent de 2,4 %. Donc je parle bien dans la projection du CA 2014, je ne parle pas de la projection 2015, une progression inquiétante des frais de personnel de 5,65 %. La capacité d'autofinancement de l'exercice 2014 qui baisse de 6,92 % et enfin les 10,82 % d'augmentation des autres charges de gestion courante, alors que les subventions aux associations et au CCAS n'ont pas augmenté. Donc cela représente-t-il bien votre augmentation d'indemnités ? Nous sommes assez étonnés des précisions apportées page 9 relatives à la procédure de rattachement des charges et produits. Cette procédure de rattachement était obligatoire dès 2006 alors pourquoi avoir attendu 2011 pour la mettre en place ? Pour les charges de personnel page 12, nous n'avons qu'un simple graphe d'évolution sur la période 2008 – 2014 sans explications pour 2014. Est-ce que vous pouvez nous le préciser ? Parce que l'augmentation 2008 – 2014 représente tout de même 1 million d'euros. A peu près, comme c'est un graphe, nous avons calculé à peu près 1 million d'euros. A partir de la page 11, vous présentez les évolutions possibles du contexte budgétaire jusqu'en 2020 mais n'est-ce pas très prématuré étant donné qu'il y a des élections nationales en 2017 ? Vous prévoyez une augmentation de 118,45 % des dépenses d'équipement entre le réalisé 2014 et le budget primitif 2015, c'est le tableau page 11. Comment allez-vous financer cette augmentation ? Par des emprunts ? On peut lire en page 16, qu'afin de ne pas emprunter excessivement et de ne pas faire peser demain les charges financières des investissements d'aujourd'hui, quelle hauteur d'emprunt exacte allez-vous inscrire au budget primitif 2015 ? Vous prévoyez visiblement 2 millions d'euros et 2,5 millions en 2016, mais la ville a une capacité de désendettement de 4,1 ans au 31.12.2014, celle-ci sera remise forcément en cause par un recours à l'emprunt. Donc Mouvaux a-t-elle bien la capacité de désengagement en 2015 vous permettant de réemprunter pour 2 millions d'euros ? Enfin en ce qui concerne les contributions directes qui concernent les Mouvallois, quel est votre engagement de ne pas augmenter leurs taux ? Car à la lecture de l'analyse prospective 2015 – 2020 en page 19, ces contributions augmentent de plus de 32,8 % sur cette période. Nous prenons donc acte de cette présentation et nous attendrons le vote du budget primitif qui nous permettra de parler d'une manière plus concrète de ce qui touche directement nos concitoyens.

M. le MAIRE : Merci, Monsieur GHEYSENS.

M. GHEYSENS : Ce premier trimestre est dédié au débat d'orientations budgétaires et au vote du budget communal dans un contexte économique tendu risquant de mettre à mal notre légendaire excédent de fonctionnement ainsi que nos capacités d'autofinancement. Une fois n'est pas coutume, c'est une manifestation sportive de ce début d'année, qui a eu lieu sur notre commune, qui me permet d'illustrer notre débat d'orientations budgétaires. Je tiens d'ailleurs au passage à remercier notre premier adjoint, Eddie BERCKER, qui m'a invité à participer, à ses côtés, non pas à une démonstration, mais à la remise des prix aux vainqueurs de cette manifestation. Le samedi 21 Janvier 2015, s'est tenue, au complexe sportif Pierre de Coubertin, la première édition du championnat de France de « Slackline » en salle. Cette nouvelle discipline atypique, consiste à progresser, en équilibre, sur une sangle élastique tendue entre 2 points d'ancrage, en hauteur, et à réaliser des figures acrobatiques. Pour cette année 2015, dans le domaine des finances, c'est également une démarche de « funambule » qui nous est imposée par la crise économique et financière que nous traversons. En effet, il nous faut trouver le juste équilibre budgétaire entre la baisse des recettes et la hausse des dépenses, tout en ayant pour objectif de maintenir notre cadre de vie et notre attractivité. Cet équilibre budgétaire est impacté par le désengagement de l'Etat (la perte de ressources pour Mouvaux sera d'environ 928 000 euros d'ici à la fin de l'année 2017) et par des charges supplémentaires qu'il nous faut supporter (la réforme imposée des rythmes scolaires avec ses NAP, l'augmentation de la TVA et du point d'indice des fonctionnaires). Rappelons que l'Etat est endetté à hauteur d'environ 2.031 milliards d'euros (95,2% du PIB), que la charge de la dette représente 45 milliards d'euros par an, il s'agit du premier poste de dépenses de l'Etat, supérieur au budget de l'Education Nationale ou au budget de la Défense.

Comment peut-on reporter sur les générations futures le paiement de notre train de vie et de notre générosité actuels ? Ayons également à l'esprit, dans la même logique, une raréfaction, voire un tarissement inéluctable des subventions en provenance des institutions régionale, départementale et communautaire. La Région serait endettée à hauteur d'environ 2,1 milliards d'euros, le Département à hauteur d'environ 1,2 milliard d'euros et la MEL à hauteur d'environ 1,8 milliard d'euros. On évoque même la présence d'emprunts dits toxiques cachés sous le tapis, héritage des anciennes gouvernances communautaires. Cet équilibre budgétaire doit aussi tenir compte et anticiper les éventuelles défaillances des acteurs et investisseurs privés, touchés de plein fouet par la crise. Cet équilibre budgétaire a pour ambition de sanctuariser les dépenses dans les domaines de la sécurité, de la propreté, du cadre de vie, de la solidarité et du mieux vivre ensemble. Cet équilibre budgétaire doit nous permettre d'assurer le financement de nos projets stratégiques : l'Espace Culture-Théâtre-Jeunesse, la poursuite de l'aménagement du Cœur de ville, la rénovation du parc du Hautmont et l'entretien de notre patrimoine communal, 13 hectares d'espaces verts et près de 50 bâtiments municipaux. Cet équilibre budgétaire passe nécessairement par un gel du montant des subventions aux associations, une suspension des embauches, une baisse de 5% des indemnités des élus et des dépenses compressibles, les activités des animations Mouvalloises notamment, ceci afin de ne pas alourdir la pression fiscale des Mouvallois. Toute l'équipe municipale, ainsi que les chefs de pôles et directeurs de services, sont mobilisés, sous l'autorité de notre Maire et sous l'impulsion de notre Adjoint en charge des finances, pour élaborer et mettre en œuvre le subtil équilibre budgétaire 2015.

M. le MAIRE : Y a-t-il encore des interventions ? Avant de laisser la parole à Benjamin, Benjamin je ne te conseille pas de rentrer dans le détail parce qu'il y a des questions qui ont été posées et les réponses ont été apportées. Donc merci surtout Madame COLLOT, vous avez posé des questions et vous avez apporté la réponse qui suit, je vous en remercie beaucoup. Quand même je voudrais bien replacer le débat, l'intitulé c'est bien débat d'orientations budgétaires, ce n'est pas vote du budget. Nous aurons l'occasion de voir ligne de crédit par ligne de crédit le 18 Mars il me semble, où là vous allez avoir toutes les réponses. Aujourd'hui, le débat d'orientations budgétaires est là pour déterminer un cadre budgétaire et après voir comment on peut entrer dans ce cadre budgétaire l'ensemble de nos lignes de crédits. Monsieur COMPERE, mais heureusement qu'on vous a donné des chiffres nationaux sinon vous auriez du mal à dire quelque chose. Vous avez parlé pendant dix minutes des chiffres nationaux, donc c'est la parfaite contradiction, comme à l'accoutumée, mais je vous aime bien et je ne vous en porterai pas du tout rigueur. Il faudra m'expliquer dans la loi MAPAM ou la loi NOTRe qui est aujourd'hui en discussion à l'assemblée, quel sont les transferts communaux, que ce soit la métropole, que ce soit au département ou à la région, parce que je ne les ai pas vus pour le moment. Donc il faudra me les expliquer. Il n'y en a pas dans la loi pour le moment, il n'y a aucun transfert connu ou au moins pas d'équipement sur notre territoire communal qui puisse intéresser la communauté urbaine. Je ne pense pas que l'on ait des équipements structurants qui auraient un intérêt départemental ou régional sur notre territoire, à moins que je me trompe. Dernier point, vous savez on vous a donné ces chiffres-là parce qu'il nous semble important que vous en ayez connaissance, parce qu'il y a une répercussion indéniable des chiffres nationaux sur le plan local. La DGF comme l'a dit Benjamin, à terme ça va être pas loin de moins 1 million d'euros de recettes chaque année en moins. Un million de recettes en moins. Quelles sont les autres recettes d'une collectivité ? Vous les connaissez bien ? Il y en a certaines pour lesquelles on peut juguler du style la taxe additionnelle sur les droits de mutation. Aujourd'hui c'est la petite taxe de 1,2 % sur les volumes de ventes des biens immobiliers sur notre territoire. Il me semble bien que cette taxe n'est pas forcement en augmentation depuis 2008. Elle est même en diminution de 2008 à 2009 de tête, de 2009 à 2011 elle a toujours été un petit peu en diminution depuis, on stagne. C'est-à-dire qu'elle était en 2008 quand je suis arrivé Maire à un million d'euros et aujourd'hui il y a 750 000 euros, moins 250 000 euros. C'est la crise immobilière qui veut ça. Les biens se vendent moins chers et les biens d'une certaine hauteur ne se vendent plus. Mais c'est partout, ce n'est pas spécifique à Mouvaux. Mais à Mouvaux ça fait moins 250 000 euros. Donc il y a toute une série de chiffres qui vous ont été donnés pour montrer un petit peu ce caractère. Il y a un petit point, je ne sais vous répondre Madame COLLOT, sur l'histoire des meublés parce que pour le moment à Mouvaux, il n'y a pas beaucoup de meublés. Je pense que je peux les compter sur les doigts de mes deux mains les meublés. Il faut voir, il faut poser le pour et le contre, savoir si il est opportun ou pas opportun, rien n'est fixé dans ce domaine-là. Et sur l'engagement, je le maintiens, je le dis haut et fort, je l'ai écrit et tout ce que j'ai écrit, je le tiens. Tout ce que j'ai écrit, je tiens toujours mes engagements là-dessus. J'ai bien précisé dans tous mes documents de campagne, j'ai précisé que nous nous engageons, toute l'équipe majoritaire, à ne pas augmenter les taux des impôts locaux plus hauts que le coût de la vie, déterminé par la loi des finances : 1 % par an. Rendez-vous en 2020 et je suis persuadé que les 32 % que vous soulevez ne seront pas au rendez-vous. Je ne sais pas, il y a une analyse des chiffres peut-être qui n'est pas la même, mais je vous dis en 2020 vous verrez bien les taux des impôts locaux ne seront certainement pas en augmentation de 32 % à Mouvaux. J'en ai l'engagement. Je laisse la parole à Benjamin pour rentrer un petit peu plus, sans trop, dans les détails parce que c'est bien un cadre de débat d'orientations budgétaires. Apporter des éléments de réponse aux uns et aux autres si réponse il doit y avoir parce-que parfois la réponse n'est pas forcément au rendez-vous.

M. HUS : Effectivement, Monsieur le Maire l'a rappelé, il s'agit d'orientations budgétaires, on rentrera évidemment dans le détail le 18 Mars prochain. Madame COLLOT, je me permets simplement de vous rafraîchir la mémoire, d'abord au niveau des impôts locaux, on ne va pas augmenter évidemment de 32 % les impôts locaux. Mais vous savez, il y a un cœur de ville avec de nouveaux logements et donc évidemment ces personnes vont payer naturellement des impôts locaux, sans même augmenter nous-mêmes en 2015. L'augmentation est tout à fait naturelle. Je me permets à nouveau de vous rafraîchir la mémoire sur autre chose. Je sais que les autres charges de gestion courante, ça vous tient à cœur. Mais puis-je vous rappeler qu'en ce qui concerne le PLIE, la maison de l'emploi, la mission locale, la fourrière animale, nous avions un rattrapage entre 2014 et 2013, d'où l'augmentation que vous avez soulevée tout à l'heure. Voilà il ne faut pas nous pousser forcément sur certains terrains, il y a des explications mais à nouveau on se permet de vous rafraîchir la mémoire. Pourquoi évoquer 2020 ? Jusqu'en 2020, il me semble qu'effectivement c'est le cadre logique de l'action municipale. Les orientations budgétaires que ce soit sur Mouvaux, que ce soit sur d'autres collectivités, quand il s'agit d'un DOB, on agit jusqu'en 2020 pour essayer de nous projeter. Enfin, évidemment je ne rentrerai pas malheureusement dans tous les détails mais simplement Monsieur COMPERE, concernant les normes, ne me faites pas dire ce que je n'ai pas dit. Effectivement, on a des agents qui font très bien leur boulot, qui sont professionnels, qui sont passionnés par ce qu'ils font. Mais 253 normes, vous imaginez un peu la pression derrière pour nos services, qu'ils soient toujours capables d'être à l'affût de la moindre évolution des normes et surtout qu'ils soient capables de comprendre parfois la signification d'un texte, son interprétation. C'est ça l'insécurité juridique pas l'insécurité judiciaire. C'est être capable un moment donné de comprendre la loi, or la loi est tellement peu lisible que bien souvent pour nos agents ça en devient angoissant et stressant, c'est ça que je veux dire. A un moment donné effectivement, ça pose de sérieuses difficultés. Voilà, je ne peux pas entrer plus dans les détails parce qu'effectivement, ce n'est pas le lieu, c'est le débat d'orientations budgétaires mais je vous invite bien évidemment à la présentation du BP le 18 Mars prochain.

M. le MAIRE : Je vais peut-être quand même rajouter que oui, c'est quand même assez extraordinaire parce-que certes les fonctionnaires subissent également mais les élus que nous sommes et le Maire que je suis a subi en 2014, vous imaginez, 253 modifications imposées. Des modifications, des normes, des circulaires, des décrets, des lois, des changements de normes réglementaires, j'en passe et des meilleurs. 253, si vous faites bien le calcul, ça fait un changement par jour ouvrable. Voilà, on doit faire face à ça. Un changement par jour, alors que ce soit dans tous les domaines, il n'y a pas que dans le domaine de gestion du personnel, il y a le domaine de l'aménagement urbain, l'urbanisme par exemple avec la loi ALUR, dite loi DUFLOT. Aujourd'hui il y a des changements qui vont être là en 2015, on a subi la loi MAPAM en 2014, on va subir en 2015 la loi NOTRe, on ne sait pas d'ailleurs ce qui va en sortir, si on va accoucher d'une souris ou d'autre chose. Parce que ça fait deux mois qu'on ne sait pas sur quel pied danser, alors vous imaginez on nous demande d'appliquer des choses et on ne sait même pas à quoi s'attendre. C'est quand même assez fou. On vit dans un monde qui parfois est un peu difficile. Il est évident que vous allez avoir tout le loisir de lire le budget primitif 2015, vous allez avoir à mon avis toutes les réponses aux questions que vous vous êtes posées ici ce soir. Quant à Monsieur GHEYSENS, merci, je me demandais où vous alliez aller sur l'histoire de l'élastique. Ca y est, il va se lancer au concours national, il a découvert le slackline, il va s'envoyer en l'air si je peux m'exprimer ainsi. Tiens c'est bizarre, c'est vrai que de temps en temps, on a un petit rôle de funambule mais encore avec plus de difficultés parce-qu'au moins le funambule, sa corde elle est raide tandis que là elle saute et ça fait des hauts et des bas. Le débat d'orientations budgétaires est clos, je passe donc au point 2 de l'ordre du jour : la vente du 19 rue Roosevelt.

## 2-Vente du 19 rue Roosevelt à l'aménageur du Cœur de ville

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Suivant délibération du 17 octobre 2002, la Ville de Mouvaux s'était portée acquéreur du 19 Rue Roosevelt auprès de Monsieur Decottegnie dans le cadre des négociations amiables engagées sur les immeubles inscrits dans le périmètre opérationnel du cœur de Ville.

Jusqu'alors afin d'éviter toute intrusion malencontreuse, l'immeuble a été mis à disposition du PACT Métropole Nord avant d'être occupé en tant que logement de fonction. Il est aujourd'hui inoccupé.

Il est temps d'envisager sa cession, à l'euro symbolique, à la SNC d'aménagement du centre mouvallois, qui procédera à sa démolition, conformément au dossier de réalisation approuvé par délibération du Conseil Municipal en date du 23 janvier 2008.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à procéder à la vente du 19 Rue Franklin Roosevelt, cadastré AK 327, 491 et 492 pour une contenance totale de 440 m<sup>2</sup>, au profit de l'aménageur de la ZAC centre ville.

M. le MAIRE : Donc la vente du 19 rue Roosevelt, vous avez les explications, c'est la modalité de vente de la salle Leclercq qui est toujours propriété de la ville, à un prix qui est très intéressant : 300 000 euros. Je tiens quand même à préciser que la vente Leclercq, l'aménageur voulait l'avoir gratuitement et qu'après négociation on a bien précisé que la vente Leclercq ne serait pas donnée. Le 19 rue Roosevelt c'est même chose que pour le point 3 et le point 4, c'est les différents points d'aménagement concernant le cœur de ville. La vente du 19 rue Roosevelt c'était une maison qui appartenait à la ville, qui appartient toujours à la ville, nous l'avons, pendant quelques années, mis à disposition du Pact Métropole pour faire du logement d'urgence, après il est devenu logement de fonction et aujourd'hui il avait été bien convenu dans le cadre de la concession de la ZAC de le donner à l'euro symbolique mais le donner à l'aménageur ? Le point 3 c'est la même chose que le point 2, à part le petit bémol c'est que la salle Leclercq, non je ne la donne pas à l'aménageur, la ville la vend à l'aménageur et le point 4 ce sont les ventes des parcelles des anciennes salles Florin et Durieux qui ont été rasées et ce foncier là, vous avez eu les extraits du cadastre. Vous avez toute l'explication. Est-ce que vous avez des questions particulières ? Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : C'est déjà une explication de votes pour ces différentes parties, comme tout le monde ne le sait pas forcément ici, ce sont des délibérations qui suivent ce qui a été décidé non pas à l'ancienne mandature mais encore à la précédente. A cette époque-là les membres de la gauche Mouvalloise avaient voté contre tous ces projets.

M. le MAIRE : Pas la 3. La 2 et la 4 oui mais pas le 3.

M. COMPERE : Donc je m'abstiendrai pour celle-là. Au niveau de la 3, une question au niveau de l'aménageur : est-ce qu'il y aura des logements sociaux ?

M. le MAIRE : Il y en a 38 % dans le cœur de ville Monsieur COMPERE.

M. COMPERE : Donc là également ?

M. le MAIRE : Non, 38 % sur les 210 logements construits, il y a 38 % de logements sociaux.

M. COMPERE : Et est-ce que cela avait déjà été intégré quand ...

M. le MAIRE : Bien sûr, il y a 38 % de logements sociaux et je le dis haut et fort, à Mouvaux, je ne dépasserai jamais 40 % de logements sociaux dans un programme, sinon on n'appelle pas ça de l'intégration urbaine ou de la mixité sociale. Je pense que les ZUP qui ont été construites dans les années 60 ou 70 où on a fait une concentration de 100 % de logements sociaux c'est une bêtise humaine, la preuve en est c'est qu'aujourd'hui la plupart des responsables des politiques de la ville parlent de mixité, c'est-à-dire de faire revenir de l'accession à la propriété dans des logements dans des logements qui sont dits sociaux.

Par 31 voix pour et 1 abstention (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

## 3-Modalités de vente des parcelles AK 494 et AK 495, assiette de la Salle Leclercq

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Dans le cadre de l'aménagement du Cœur de Ville, il était prévu au programme du dossier de réalisation approuvé par délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2008 que la Salle Leclercq reste à terme la propriété de la Ville de Mouvaux et permette la création de 202 m<sup>2</sup> de commerces sous forme de zone HORECA (hôtellerie, restaurant, café).

Les ajustements du plan de masse et la modification du PLU qui s'en est suivie, entérinée par délibération du Conseil Municipal du 30 septembre 2009, ont amendé cette intention première.

Afin d'améliorer le maillage du cœur de Ville sur la Rue Roosevelt mais aussi pour en optimiser sa fonctionnalité, il a été décidé d'incorporer l'emprise de la salle Leclercq au lot 5 dédié à de la promotion privée. En pied d'immeuble de ce lot 5, prendront place des commerces et le cas échéant une cellule de type HORECA.

Afin de permettre la réalisation opérationnelle du lot 5, il a été convenu avec l'aménageur et la Métropole Européenne de Lille que la parcelle AK 494, accueillant aujourd'hui la salle Leclercq mais aussi une partie de l'assiette de l'ancien parking de la Durieux, soit scindée.

Sur le principe, la surface même du bâtiment de la salle Leclercq soit environ 110 m<sup>2</sup> de surface de plancher, répartis sur deux niveaux, sera cédée directement au promoteur du lot 5 ; la partie restante (garage voisin et emprise parking) le sera à l'aménageur conformément à l'esprit du dossier de réalisation.

Compte tenu de son état vétuste, le bâtiment désaffecté a été déclassé par délibération du Conseil municipal du 27 mars 2013.

Par la présente, et dès le découpage parcellaire entériné par géomètre, il vous est proposé :

- De bien vouloir autoriser la cession du bâtiment même de la salle Leclercq au futur promoteur du lot 5 sous la double condition :
  - o qu'il réponde au prix de 300 000 euros attendu par la commune, soit un prix supérieur à la dernière estimation des Domaines
  - o qu'il réponde aux garanties de qualité architecturale des constructions attendues sur le nouveau cœur de ville

A ce jour, la société LOGER Habitat nous a remis son accord sur les termes de cette transaction amiable qui reste ouverte à toute autre offre répondant aux modalités précitées avant l'échéance de fin février.

- De bien vouloir autoriser la cession à l'euro du pourtour non bâti de la salle Leclerc, ainsi que le garage attenant, soit une partie de la parcelle AK 494 mais aussi la parcelle AK 495 d'une contenance de 1m<sup>2</sup>, à l'aménageur de la ZAC centre ville, conformément à la délibération communale du 23 janvier 2008
- De bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à engager les démarches préalables à la vente et à signer les actes à intervenir.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

#### **4-Vente des parcelles des anciennes salles Florin et Durieux à l'aménageur du Cœur de ville**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

Par délibération du Conseil Municipal en date du 27 mars 2013, il a été procédé au déclassement des trois salles municipales, Leclercq, Florin et Durieux.

Si compte tenu de sa localisation la vente de la salle Leclercq fera l'objet d'une délibération différente, il était convenu suivant délibération du Conseil Municipal du 23 janvier 2008 approuvant le dossier de réalisation de la ZAC Centre-Ville que la Commune mette à disposition de l'aménageur, à l'euro symbolique, l'ensemble de ses propriétés foncières reprises dans le périmètre de la ZAC.

Il vous est proposé de bien vouloir autoriser Monsieur le Maire à céder à la SNC d'aménagement du centre mouvallois, les parcelles AK 502, AK 498, AK 499 et AK 462 d'une contenance respective de 171 m<sup>2</sup>, 52 m<sup>2</sup>, 1313 m<sup>2</sup> et 66 m<sup>2</sup>.

Dans le même esprit, il vous est également demandé de bien vouloir autoriser la vente de la parcelle AK 460, déclassée suivant délibération du Conseil Municipal du 17 octobre 2012.

Par 31 voix pour et 1 abstention (M. COMPERE), le Conseil Municipal adopte.

#### **5-Déclassement des immeubles appartenant à la commune, situés à l'angle des rues de Londres et Roosevelt**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'ensemble de la partie arrière de la ZAC Cœur de Ville est désormais achevé et ouverte au public. Le maillage de la Rue Régis Corselle sur la Rue Roosevelt est en passe d'être réalisé. Il est désormais temps d'envisager les démolitions des immeubles de la Rue Roosevelt, inscrits dans le périmètre de la ZAC, afin d'ouvrir définitivement le Cœur de Ville sur l'actuel carrefour.

L'ouverture, Place du Cœur de Ville, de la nouvelle « bibliothèque/ludothèque pour Tous » en septembre 2014 a permis de libérer définitivement l'ensemble des locaux situés au 02 rue de Londres et cadastrés AK 80.

Dans le même temps, les activités du CATM ayant lieu à l'étage ont été relocalisées.

L'immeuble voisin situé au 03 Rue Roosevelt, cadastré AK 347 et 357, est quant à lui muré depuis plusieurs années.

Compte tenu de ces éléments, il vous est proposé :

- de constater la désaffectation des parcelles AK 80, 347 et 357 d'une contenance respective de 92, 95 et 46 m<sup>2</sup>.
- de procéder au déclassement du domaine public de ces parcelles en prévision de leur cession à la SNC d'aménagement du Centre Mouvallois, conformément au dossier de réalisation de la ZAC Centre-Ville approuvé par délibération 23 janvier 2008

M. le MAIRE : C'est le déclassement des immeubles, parce qu'on déclassé les immeubles à l'angle des rues de Londres et Roosevelt, qui vont être appelés à être démolis sous peu, il y a le diagnostic amiante qui est en cours et normalement l'objectif est d'avoir une démolition pour le printemps.

A l'unanimité, le Conseil Municipal adopte.

#### **6-Lille Métropole – Rapports annuels 2013 sur le prix et la qualité du service public de l'eau potable, l'assainissement et l'élimination des déchets**

M. Eric DURAND, Maire, Rapporteur ;

L'article D.2224-3 du Code Général des Collectivités Territoriales dispose que dans chaque commune ayant transféré l'une au moins de ses compétences en matière d'eau potable, d'assainissement ou d'élimination des déchets à un Etablissement Public de coopération intercommunale, le Maire présente au Conseil Municipal, au plus tard dans les douze mois qui suivent la clôture de l'exercice concerné, les rapports qu'il aura reçus de cet Etablissement.

Le décret n° 2000-404 du 11 mai 2000 précise le contenu obligatoire du rapport. Le décret n° 95-635 du 6 mai 1995 précise les indicateurs financiers et techniques qui doivent y figurer.

Lille Métropole assurant de droit ces compétences, nous a transmis ces rapports attachés à l'exercice 2013, qui sont consultables en Mairie, auprès de la Direction Générale.

Vous avez la possibilité de télécharger ces rapports à l'aide des liens suivants :

-Eau potable : [http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/KIOSQUE/Maison-Edition/RAPQ\\_Eau\\_Lille-Metropole\\_juin2014.pdf](http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/KIOSQUE/Maison-Edition/RAPQ_Eau_Lille-Metropole_juin2014.pdf)

-Assainissement :

[http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/KIOSQUE/Maison-Edition/RAPQ\\_Assainissement\\_Lille-Metropole\\_juin2014.pdf](http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/KIOSQUE/Maison-Edition/RAPQ_Assainissement_Lille-Metropole_juin2014.pdf)

-Elimination des déchets :

[http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/KIOSQUE/Maison-Edition/RAPQ-residus-urbains-Lille-Metropole\\_juin2013.pdf](http://www.lillemetropole.fr/files/live/sites/lmcu/files/docs/KIOSQUE/Maison-Edition/RAPQ-residus-urbains-Lille-Metropole_juin2013.pdf)

Vous êtes invités à en prendre connaissance.

M. le MAIRE : Vous avez eu toutes les documentations possibles et tous les liens possibles, si vous avez des questions particulières, la personne qu'il faut contacter c'est Monsieur Damien CASTELAIN, Président de la Métropole Européenne de Lille. Et cela n'appelle pas un votre particulier, c'est simplement des rapports qui sont présentés. Vous avez eu tous les documents possibles à ce sujet. Il n'y a pas d'autres questions particulières ?

Le Conseil Municipal a pris connaissance de ces rapports.

Je voudrais également présenter au nom du Conseil Municipal, et je souhaite vraiment tous vous associer, nos sincères condoléances à Marie CHAMPAULT pour le décès de son papa, Monsieur Loïc LE BASTARD, qui nous a quittés le 9 Janvier à Vannes. Ma chère Marie, nous étions à tes côtés, je sais que ce sont des moments qui sont difficiles.

### **Agenda**

Jeudi 12 février, 19h30 :

Assemblée Générale du Comité de Jumelage, salons HDV

Samedi 14 février, 11h15 :

Remise de l'insigne de Chevalier dans l'ordre national de la Légion d'honneur à Madame Madeleine OVERBERGHE, salons HDV

Mardi 17 février, 20h :

Mouvoux en Concert – Récital violon/piano, auditorium

Samedi 21 février, 11h :

Noces de diamant des époux D'ALESSANDRO, salle du Conseil

Jeudi 12 mars, 19h : Assemblée Générale Extraordinaire du Comité de Jumelage, salons HDV

Vendredi 13 mars, 18h30 : Remise de la Médaille de la Jeunesse, des Sports et de l'Engagement associatif à Mme Annie VANDEVOORDE, vice-présidente des Clubs Nord-Madame, salons HDV

Samedi 14 mars, de 10h à 18h : Forum des Aînés, salle Fournier, EJR

Mardi 17 mars, 20h : Mouvoux en Concert – Quatuor Idoméno, auditorium

Mercredi 18 mars, 19h : Conseil municipal

Samedi 21 mars, 11h : Inauguration de l'allée René Maesen, cœur de ville

Dimanche 22 mars, de 8h à 18h : Elections départementales

L'ordre du jour étant épuisé, M. le Maire lève la séance à 20h.